

Domaine d'application

Bâtiments résidentiels existants de plus de 2 ans. Travaux soumis à RGE valide à la date d'acceptation du devis (si le bénéficiaire est une personne physique).

Critères techniques

Résistance thermique $\geq 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

Rappel de la chronologie du dossier

- 1/ Vous informez votre client de la prime (rôle actif et incitatif : mail avec une adresse mail valide ou cadre contribution papier)
- 2/ Le client accepte le devis (date et signature manuscrite)
- 3/ Les travaux sont réalisés, vous éditez la facture et faites signer en dernier lieu l'attestation sur l'honneur

Mentions sur les devis et facture

Vous indiquez les critères techniques suivants :

- La « mise en place en toiture terrasse d'un DOUBLAGE EXTERIEUR isolant »
- La marque et le modèle du matériau utilisé (ACERMI si possible)
- La résistance thermique
- L'épaisseur en cohérence avec la résistance thermique
- La surface isolée (elle doit être cohérente avec celle relevée au cadastre)

En cas de recours à un nouveau produit, ne pas hésiter à contacter votre chargé de clientèle en amont de la réalisation des chantiers pour vérifier l'éligibilité du produit et ses conditions d'utilisation.

Vous indiquez les mentions suivantes :

- Le nom et le prénom exact de votre client (un seul bénéficiaire possible)
- L'adresse exacte des travaux (s'il s'agit d'une adresse sans n° de voie, merci de nous préciser les références cadastrales de l'habitation).
- L'énergie de chauffage du logement
- La mention « Isolation toiture terrasse »
- Si vous le souhaitez, vous pouvez mentionner sur votre devis la prime « Prime Certificat d'Économies d'Énergie Abokine » et son montant

En cas de recours à un sous-traitant, vous devez mentionner sa raison sociale et SIRET sur le devis. Si c'est la 1ère fois que ce sous-traitant intervient, il nous faudrait également le contrat de sous-traitance.

Paiement de la prime et bonification

Nous vous conseillons de faire l'avance de prime à votre client. Dans ce cas, la prime doit être déduite du montant TTC de la facture.

A défaut, lors de la déclaration nous vous invitons à choisir l'option « Abokine paie mon client »

Le montant de la prime peut être bonifié sous condition de ressources. Dans ce cas, l'ensemble des avis d'imposition rattachés à cette adresse doivent être fournis à titre de justification.

Points d'attention

Le devis doit être daté et signé par votre client de façon manuscrite.

A noter, vous devez conserver 10 ans toutes les pièces justificatives du dossier et le client doit être en possession d'une copie des devis et facture qui composent le dossier.

Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et la même adresse pendant 30 ans

Un déménagement, un changement de nom de ma société, une modification de mon SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc. **Vous le signalez à votre chargé de clientèle !**



Toutes les informations présentes sur ce document type doivent être mentionnées sur votre devis.

Nom de votre entreprise

Adresse
RGE n°
N° ass décennale

SIRET
N° de TVA intracom
N° ass RC

VOTRE LOGO

Devis n°

Date de devis :

Si l'adresse du chantier est différente de l'adresse de résidence, vous devez mentionner les 2 adresses.

Maître d'ouvrage

Prénom NOM
Adresse de résidence

Adresse du chantier

Sous traitant :

Raison sociale :
SIRET :

Si un sous-traitant réalise les travaux, mentionnez son SIRET et sa raison sociale.

MISE EN PLACE EN TOITURE TERRASSE D'UN DOUBLAGE EXTERIEUR ISOLANT	p.u	m ²	total ht
Fourniture et pose	40	50	2000
Marque :			
Modèle:	Acermi :		
Epaisseur :			
Résistance thermique ≥ 4,5 m ² .K/W :			

Prime Certificat d'Economies d'Energie Abokine d'un montant de 700 €

DEVIS :

Date d'acceptation :

Signature : bon pour accord

PAIEMENT AU CLIENT PAR ABOKINE

TOTAL HT	2000 €
TVA 5.5%	110 €
Total TTC	2110 €
Reste à payer	2110 €

AVANCE DE LA PRIME PAR L'ARTISAN

TOTAL HT	2000 €
TVA 5.5%*	110 €
Total TTC	2110 €
PRIME CEE	-700 €
Reste à payer	1410 €

A déduire obligatoirement du TTC

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.



Toutes les informations présentées sur ce document type doivent être mentionnées sur votre facture.

Nom de votre entreprise

Adresse
RGE n°
N° ass décénale

SIRET
N° de TVA intracom
N° ass RC

VOTRE LOGO

Facture n°

Date de facture :

Si l'adresse du chantier est différente de l'adresse de résidence, vous devez mentionner les 2 adresses.

Maître d'ouvrage

Prénom NOM
Adresse de résidence

Adresse du chantier

Sous traitant :

Raison sociale :
SIRET :

Si un sous-traitant réalise les travaux, mentionnez son SIRET et sa raison sociale.

Visite technique préalable chantier effectuée le :

Vous devez faire une visite technique avant l'édition de votre devis et mentionner sa date sur le devis et la facture.

MISE EN PLACE EN TOITURE TERRASSE D'UN DOUBLAGE EXTERIEUR ISOLANT	<i>p.u</i>	<i>m²</i>	<i>total ht</i>
Fourniture et pose	40	50	2000
Marque :			
Modèle:			
Acermi :			
Epaisseur :			
Résistance thermique $\geq 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$:			

Prime Certificat d'Economies d'Energie Abokine d'un montant de 700 €

2 cas de figure pour le paiement de la prime en fonction de l'option sélectionnée :

PAIEMENT AU CLIENT PAR ABOKINE

TOTAL HT	2000 €
TVA 5.5%	110 €
Total TTC	2110 €
Reste à payer	2110 €

AVANCE DE LA PRIME PAR L'ARTISAN

TOTAL HT	2000 €
TVA 5.5%*	110 €
Total TTC	2110 €
PRIME CEE	-700 €
Reste à payer	1410 €

A déduire obligatoirement du TTC

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.